DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNCC

19 octobre 2016

FNCC
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

APPEL À CONTRIBUTION POUR LA PRÉPARATION DU 24e CONGRÈS DE LA FNCC

Lors de ses Journées d'Avignon 2016, la FNCC a pu mesurer la volonté d'engagement et d'invention des élu-e-s adhérent-e-s et leur conviction que la culture doit être placée au cœur de l'action publique. Elle a aussi mesuré l'attente de dialogue entre élus, professionnels, artistes, intellectuels, citoyens et citoyennes. La nécessité d'organiser un Congrès de la FNCC, pour manifester cet appel à la solidarité et à l'échange, s'est imposée. Il a été validé par le CA du 21 septembre. Le Congrès se tiendra les 2 et 3 février 2017.

Pourquoi un Congrès de la FNCC ? Dans un contexte de tensions financières, institutionnelles, idéologiques et professionnelles, il est urgent de réaffirmer la responsabilité partagée de la culture. Nous devons préserver les acquis de 50 ans de décentralisation, mais aussi en imaginer des chemins nouveaux, autres. La capacité créative et sensible de chacune et chacun doit pouvoir s'exprimer. Tout montre l'attente de culture de la part de nos concitoyens, leur désir de connaître mais aussi de se saisir par eux-mêmes des expressions culturelles. Ce qui nous interroge toutes et tous.

C'est le moment de se parler, d'imaginer, d'explorer ensemble de nouveaux parcours d'invention. C'est le moment de construire collectivement un temps fédérateur, ouvert et dynamique, au-delà des craintes, tourné vers l'avenir. Et la période électorale que nous allons vivre nous invite à porter haut et fort la voix des élu-e-s de la FNCC et de l'ensemble des partenaires de la Fédération. Tel est le sens de ce Congrès.

Notre réflexion parcourra cinq champs d'interrogation :

1. La réforme territoriale. Les lois Maptam et NOTRe ont profondément renouvelé le fonctionnement de la démocratie territoriale, avec comme innovation majeure, les Conférences territoriales de l'action publique et leurs commissions culture spécifiques instituées par la loi LCAP. Nous devons réfléchir pour approfondir la voie de la co-construction des politiques culturelles publiques.
2. Les droits culturels des personnes ou l'exercice de la liberté. Les lois NOTRe et LCAP ont consacré cette notion comme principe cardinal des politiques culturelles, en complément de celui de la démocratisation. Elle apparaît cependant peu précise à certains. Elle éveille des craintes légitimes chez d'autres. D'autres encore s'enthousiasment. Qu'en est-il réellement ? Comment s'approprier ce nouveau paradigme ? Qu'en faire ? Ici, nous devons imaginer ensemble.
3. La diversité artistique et culturelle fait également partie du nouvel horizon de l'action cultu-relle : diversité des arts, diversité des cultures, diversité des manières de pratiquer les arts... Comment traduire concrètement cet appel d'ouverture et de reconnaissance de toutes et de tous ?
4. La transversalité des enjeux culturels – transversalité esthétique, économique, sociale, environnementale, éducationnelle et, au-delà, proprement démocratique – appelle à un renouvellement radical des manières de penser et d'organiser les politiques culturelles. Comment s'extraire des logiques sectorielles, comme se parler, s'entendre entre services, entre équipements, entre ministères ? Un dialogue et une conscience à inventer.
5. La mutation numérique. On en parle, on la vit. On la subit parfois aussi. Comment prendre la pleine mesure de son impact et en identifier les potentialités les plus positives ?

Comment construire et préparer ce Congrès ? Ensemble. D'abord dans le premier cercle des adhérents de la FNCC, puis par une ouverture aussi large que possible aux très nombreux partenaires de la FNCC, politiques comme professionnels, artistes comme acteurs associatifs, au travers de contributions écrites, de séminaires sur les territoires, de tables-rondes.

Dans cette perspective, la FNCC lance un appel à contributions à toutes et à tous pour que, d'ici la tenue du Congrès, nous puissions déjà nourrir les interrogations, anticiper des solutions et imaginer de nouvelles dimensions pour les politiques culturelles.

Cet effort de solidarité et de démocratie nous apparaît indispensable. Les difficultés sont là. Mais les raisons d'espérer et l'énergie de réaliser sont aussi présentes : jamais le désir et l'attente de culture n'ont été aussi vifs, jamais les valeurs de notre République n'ont autant eu besoin de la force de conviction, de liberté et d'intelligence des arts et de la culture.

Le Conseil d'Administration de la FNCC

Les contributions, que nous espérons aussi nombreuses que possibles, sont à adresser à contact@fncc.fr. D'ici la tenue du Congrès, nous tiendrons informés via notre site tous nos partenaires des contributions que nous aurons reçues.

Contact presse :Aurélie Mallet : contact@fncc.fr